



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 71739

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les incendies de voitures le soir du nouvel an. En effet, au fil des années, ces actes regrettables et gratuits semblent s'être inscrits dans une sorte de « tradition », une fatalité accréditée par les médias, stimulant ainsi la surenchère. Cette année, ce sont 1 147 véhicules contre 878 en 2008. Ce chiffre est révoltant pour nos concitoyens qui, du jour au lendemain, se retrouvent privés de leur moyen de locomotion. Aussi, il souhaiterait savoir si ces incendies sont une spécificité française ou si, au contraire, nos voisins européens connaissent des actes identiques, dans des proportions semblables.

Texte de la réponse

En l'état des informations dont dispose le ministère de l'intérieur, il n'est pas possible, concernant les incendies de véhicules, notamment lors du Nouvel An, de procéder à des comparaisons pertinentes avec les principaux États européens voisins de la France. En effet, ces pays ne disposent pas d'outils statistiques équivalents à ceux utilisés en France pour ce type de faits, et l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne, par exemple, ne comptabilisent pas les voitures brûlées. S'agissant de la France, il y a lieu de noter que le nombre de véhicules incendiés s'établit, pour la nuit du 31 décembre 2009 au 1er janvier 2010, à 1 137, contre 1 147 un an plus tôt. Après la forte augmentation du nombre de véhicules brûlés enregistrée le 1er janvier 2009, on constate donc une légère diminution pour la nuit du 31 décembre 2009 au 1er janvier 2010. Ces résultats sont la conséquence de la mobilisation et de la réactivité des policiers, gendarmes et pompiers, qui ont permis, par une présence dissuasive, d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71739

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1588

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 4036